

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Avenant n° 1 au contrat de développement 2010 - 2015**

*Mesdames, Messieurs,*

*La politique contractuelle du département de la Vienne avec les territoires s'est traduite par la signature en 2010, pour la période 2010 – 2015, d'un contrat attribuant un montant d'aides de 1 325 000 €. Il s'agit du 3ème contrat de cette nature entre la ville de Châtellerault et le Conseil Général.*

*Les opérations financées concernent :*

- 1. Le site de l'ancien hôpital : construction d'un nouveau groupe scolaire, pour 440 000 €, et aménagement des espaces extérieurs, pour 210 000 €,*
- 2. La place Emile Zola, pour 275 000 €,*
- 3. Les interventions immobilières dans les centres anciens de la Ville, pour 400 000 €.*

*Ce dernier point a depuis été affiné selon les deux axes suivants :*

- a) réalisation de l'aire de stationnement de la Melette, en lieu et place d'une friche industrielle, à hauteur de 68 670 € pour la société d'équipement du Poitou, agissant pour le compte de la collectivité dans une convention publique d'aménagement,*
- b) déclinaison d'une opération programmée de renouvellement urbain de l'habitat OPAH – RU, à raison de 331 330 € fléchés en direction des propriétaires privés qui vont réhabiliter et restaurer le patrimoine dégradé, et le rendre habitable lorsqu'il est abandonné.*

*A enveloppe financière constante, il est ainsi proposé de constater ces adaptations dans un avenant au contrat d'origine.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n° 42 du conseil municipal du 3 décembre 2009 relative à l'adoption du contrat de développement 2010 – 2015, entre de département de la Vienne et la commune de Châtellerault.

**VU** le contrat de développement signé en date du 12 mars 2010 entre la ville et le département de la Vienne,

**CONSIDERANT** l'affectation des crédits prévus en direction de la réhabilitation de l'habitat, aux termes de la convention OPAH – RU conclue en date du 1er décembre 2012, pour une période de 5 années.

Le Conseil municipal, ayant délibéré, autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au contrat de développement ci-joint et tout document s'y rapportant.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 31/01/2013 n° 0441  
Publié au siège de la mairie, le 28/01/2013

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La directrice générale adjointe  
Emmanuelle ADAM